

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :  
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS  
TÉLÉPHONE 7.94  
TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

## POUR LA DÉPENSE DE LA PATRIE

Nul sacrifice n'est trop lourd aux âmes bien trempées

Surtout si l'on songe à ce que nous serions devenus sans la victoire de la Marne et Paris occupé par l'ennemi.

« La Chambre des Députés vient d'élire une Commission chargée de rechercher les économies à faire sur nos énormes dépenses publiques et de faire appel au concours de tous les citoyens pour lui signaler celles qui pourraient attirer leur attention ».

(Les journaux).

Déjà, en septembre 1914, après la victoire de la Marne, nous nous sommes permis d'attirer l'attention de M. le Ministre des Finances, dans un journal d'un de ses collègues, sur des économies à réaliser de suite en suivant la voie tracée par la Suisse.

Notre voix n'a pas été entendue et nous n'avons pas insisté : ce qui était bon chez nos voisins ne l'était sans doute pas chez nous.

Puisque aujourd'hui la Chambre des Députés a cru devoir nommer une commission, nous n'allons pas rééditer ce que nous avons publié et que celle-ci pourra trouver dans ses archives ou encore à la Bibliothèque Nationale de Paris qui recueille religieusement tous les journaux qui lui sont adressés et fait même acheter les autres qu'elle collectionne comme c'est son devoir.

Des économies à réaliser?... Mais il n'y a qu'à regarder autour de soi pour en trouver autant qu'on en voudra, qu'à se baisser, comme dirait l'autre, pour en avoir.

D'abord, ne serait-il pas de toute justice que tous les traitements au-dessus de quinze mille francs soient ramenés à ce chiffre comme l'indemnité de nos sénateurs et députés ?

Est-il admissible que des trésoriers-payeurs généraux continuent à encaisser des deux cent mille francs et plus, comme celui de Bordeaux, trésorerie dévolue par la grâce d'un Rouvier, panamiste et... autre chose, à un ancien directeur de la Banque d'Algérie, petit inspecteur des Finances avant d'être touché par la grâce d'un brasseur d'affaires ? Naturellement, il pourrait y avoir des dérogations pour certains emplois qui conserveraient leurs traitements du temps de paix, mais ceux-ci ne devraient être que l'exception.

Dans sa haute sagesse, M. le Ministre des Finances a voulu faire participer toute la nation — non armée — à la défense nationale en lui offrant des bons de vingt et de cinq francs qui n'existaient pas la première année de guerre. Et tout le monde désirait faire son devoir mais ne pouvait pas disposer de cent francs pour l'achat d'un bon, de sorte que l'émission se ressentait de l'absence des petites bourses.

L'émission de nouveaux bons permet donc aux modestes bourses ce qui leur était impossible avant leur création.

Si on consulte les listes de souscription de certaines administrations on voit de suite que l'effort financier varie entre un et cinq pour cent au grand maximum. Nous n'hésitons pas à dire que celui-ci est très insuffisant surtout pour les salariés de l'Etat ou de certaines Compagnies touchant de près ou fonctionnellement des rouages de celui-ci, surtout pour

les mobilisés laissés dans l'exercice de leurs fonctions.

A notre avis, tous les fonctionnaires, mobilisés ou non, et tous les agents des grandes compagnies mobilisés devraient coopérer à la défense nationale aux conditions ci-dessous :

Traitements des fonctionnaires de toutes administrations au-dessus de 15.000 fr. ramenés à 15.000 fr., sauf certaines situations métropolitaines ou à l'étranger qui conserveraient leurs traitements du temps de paix ;

Traitements jusqu'à 125 fr. par mois, retenue d'un bon de 5 fr. de la défense nationale. Ceux de 150 à 180 fr., deux bons de 5 fr.; de 200 fr. un bon de 20 fr.; de 250, 30 fr.; de 300, 40 fr.; de 400, 80 fr.; de 500, 100 fr., et ainsi de suite en augmentant la retenue de 20 fr. par cent francs. Un fonctionnaire de 12.000 fr., soit 1.000 fr. par mois, recevrait 800 fr. et deux bons de cent francs. Comme on voit, ce ne serait, en définitive, qu'une économie un peu... forcée par les dépenses formidables de la guerre.

Ces système de coopération diffère de celui que nous préconisons, puisque, en somme, ce n'est qu'une simple avance faite à l'Etat et non un abandon de solde que nous demandons au patriotisme des fonctionnaires ou assimilés mobilisés ou maintenus dans leurs foyers. Comme le chiffre roule sur des centaines de millions, on voit de suite combien serait efficace la participation des salariés de l'Etat ou autres.

Et nul doute que tout le monde n'accepte avec une joie patriotique une proposition aussi juste que raisonnable.

Serons-nous entendu cette fois de l'honorable Ministre ou de la Commission parlementaire ?

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

### Les responsables de la guerre

Alors qu'on pensait que la prise de Constantinople ne serait qu'une simple promenade pour les alliés, la lutte aux Dardanelles y est peut-être beaucoup plus meurtrière que sur le front métropolitain. Un de nos lecteurs nous écrit pour nous apprendre que c'est avec nos propres fonds que les turco-boches ont pu s'outiller en armes et en munitions et s'allier aux boches pour nous déclarer la guerre. Il nous demande de rechercher les auteurs responsables des prêts consentis et de faire connaître les établissements financiers qui ont fourni des capitaux à ces félons.

Les auteurs responsables ? Nous les connaissons, mais la censure ne nous permettrait probablement pas de citer leurs noms aujourd'hui, mais elle ne verra certainement aucun inconvénient à ce que

*Tout cet argent, c'est plus que probable, a dû être converti en canons, obus et autres engins de guerre, surtout celui du dernier emprunt.*

*Il est triste de penser que si l'Europe est à feu et à sang et si notre pays, avec le concours des alliés, soutient une guerre sans précédent dans les annales, c'est grâce aux concours financiers que nos ennemis ont trouvé auprès des financiers cosmopolites de Paris, pour qui l'argent n'a pas d'odeur ni de patrie. Sans ces prêts à jets continus et, aujourd'hui sans doute à fonds perdus, nous continuerions tranquillement à vivre en paix et l'empereur apache, sans or qui est le nerf de la guerre, n'aurait jamais lancé son compère François-Joseph contre la petite Serbie pour mettre le feu aux poudres de l'Europe.*

LE SEMAINE

### NOS ÉCHOS

Le livre d'or

Citations à l'ordre de l'armée :  
« Lieutenant de réserve Raichlen Louis-Charles, de la 23<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs :

« Officier d'élite, qui, le 16 juin, a été grièvement blessé au moment où il allait porter la compagnie qu'il commandait à l'attaque des tranchées ennemies ».

Le lieutenant Raichlen est ingénieur à la Compagnie de Gafsa, et fils de l'honorable directeur de la Banque de Tunisie. C'est la seconde citation de cet officier, avec deux palmes à la croix de guerre.

Le sergent Edmond-Louis Zuretti, du génie, vient d'être cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants :

« Au moment de l'explosion d'une mine allemande, le 18 mai 1915, s'est précipité pour délivrer les hommes ensevelis. S'apercevant à ce moment qu'un groupe d'ennemis entraînait dans l'entonnoir, a aussitôt tiré dessus, l'a mis en fuite et ainsi permis à la défense de s'organiser ».

Le sergent Zuretti, qui a été depuis promu adjudant, est le fils de M. Louis Zuretti, délégué à la Conférence Consultative ; ce dernier a ses trois fils et son gendre, M. Boury, sur le front.

La durée de la guerre

Un ami bien placé par sa situation pour savoir quelque chose de la guerre, nous écrit :

« Contrairement à ce qu'on croyait, la guerre dure et durera encore de nombreux mois. Mais l'issue finale n'est pas douteuse : l'ennemi sera abattu ! ».

Que désirons-nous tous ? Que l'ennemi soit abattu. Alors armons-nous de patience et sachons attendre la victoire promise. Plus nous aurons souffert à l'attendre, plus grande sera notre haine pour les boches qui ne se hasarderont plus à revenir

s'implanter parmi nous. On les reléguera dans leur sale pays jusqu'à ce qu'ils y crévent moralement et matériellement.

Un contrebandier condamné en Haute-Savoie

Le tribunal correctionnel d'Annecy vient de prononcer des condamnations pour transport en contrebande par voiture, de marchandises prohibées, à l'encontre du sieur Pierre Jeanton, 37 ans, né à Chambéry, ex-débitant de tabacs à Annecy.

Trente-trois envois de plus de 360 kilos de ferro-cerium de la maison AUER, maison autrichienne, dont les produits sont actuellement prohibés, avaient été relevés contre le sieur Jeanton, qui a été condamné par défaut (il est en Suisse) à trois ans de prison et à 115.000 fr. d'amende. Le procureur de la République a félicité la conduite inqualifiable de ce mauvais Français qui profite de sa situation de réformé pour faire commerce de marchandises ennemies et frauder le Trésor.

Admettons que cet ignoble individu, affilié à un groupe de fraudeurs, composait de petits colis qu'il transportait par automobiles aux gares de la région pour les expédier contre remboursement à Lyon et à Paris.

Cette maison Auer autrichienne, dont il est question dans le jugement d'Annecy, n'est-elle pas la même qui a donné son nom au fameux bec Auer ?

Si les deux ne forment qu'une seule et même société, pourquoi les établissements parisiens ne sont-ils encore sous séquestre ?

L'hiver sur le front d'Alsace

Depuis la fin août, la température s'est beaucoup refroidie. Sur tout le front, de la mer du Nord à la frontière suisse, mais particulièrement sur les Vosges où le thermomètre enregistre déjà zéro degré, surtout la nuit, la neige a même fait son apparition.

Nous espérons bien que toutes les précautions sont déjà prises pour garantir nos chers poilus des atteintes du froid.

La « Maggi » boche

Nous avons fait une petite tournée dans certaines épiceries qui étaient encore, il y a quelques mois, fort approvisionnées de potages Maggi et autres saletés de même marque.

Nous avons constaté avec le plus grand plaisir que cette marchandise avait disparu de nos magasins d'épicerie. Et comme nous demandions pourquoi, on nous répondait invariablement : *marchandise allemande, produits boches.*

Comme les épiciers sont les premiers à savoir de quoi il retourne sur la nationalité des marchandises qu'ils reçoivent, il n'y a plus à se tromper que les boches ont mis la main sur une firme suisse et qu'ils ont le toupet colossal de nous faire avaler leur abominable marchandise teutonne pour des produits suisses.

Donc, boycottons s'il reste encore par ci par là quelques-uns de ces potages, comme il faut boycotter le chocolat Suchard, les confitures de Lenzbourg et autres conserves, la soi-disant coutellerie anglaise fabriquée en Westphalie, etc., etc.

La circulation en automobile et en chemin de fer, en France

Une nouvelle réglementation pour la zone de l'intérieur vient d'être mise en vigueur en France :

1<sup>o</sup> Dans toute automobile, le conducteur ou un voyageur devra être porteur d'un sauf-conduit temporaire sur papier blanc ou d'un sauf-conduit permanent sur papier vert. Ces sauf-conduits devront porter la signature et la photographie du titulaire et le numéro de la voiture. Les autres voyageurs devront être porteurs d'une pièce d'identité quelconque visée par le commissaire de police ou le maire :

2<sup>o</sup> Dans les départements-frontière, chaque voyageur devra posséder un sauf-conduit ;

3<sup>o</sup> En chemin de fer, les sauf-conduits temporaires ou permanents sont nécessaires pour toute personne se rendant dans la zone des armées ou les départements frontières.

L'âme de la Serbie

En réponse à ses appels chaleureux en faveur de l'héroïque Serbie, et notamment à sa belle poésie *L'Âme Serbe* que nous avons publiée dans notre avant-dernier numéro, notre très cher ami et excellent correspondant à Rouen M. le docteur Lucien Dancel a reçu de toutes parts des encouragements et S. E. le Ministre de Serbie en France, M. le Dr M.-R. Vesnitch, lui a adressé une noble lettre de remerciements d'une cordialité vraiment flatteuse et qui est un nouveau témoignage de l'inaliénable amitié de la valeureuse Serbie pour notre France.

➔ Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15c. 10 c. affranch., 5 c. pour les biscaïtes

## Comment l'Allemagne a une artillerie française

En 1913, au cours de la discussion du budget de la guerre au Sénat, M. Gaudin de Villaine a dit quelques mots des tractations qui ont abouti à la vente à l'Italie du canon Jeanton, modèle 1911, fabriqué sur la demande de la Compagnie Châtillon-Commentry, dans les ateliers nationaux de Bourges et de Puteaux.

C'était là une révélation digne de retenir l'attention. Mais la question était plus grave encore qu'on ne supposait. L'industrie italienne n'était pas, en effet, outillée pour fabriquer des pièces d'artillerie Jeanton, qui exigent un usinage et un montage tellement soignés, que la Compagnie Châtillon-Commentry avait eu besoin, comme nous venons de le dire, de recourir aux établissements de la Guerre. Les maisons auxquelles le Gouvernement italien s'était adressé, marchands d'automobiles ou de wagons, n'étaient pas capables de fabriquer le matériel demandé. Cent batteries devaient être livrées en juillet 1913 ; le ministère de la guerre italien s'était vu contraint d'accorder un délai d'un an et d'avoir recours à des maisons américaines pour certaines parties des pièces. Bref, l'Italie ne devait avoir que tardivement sa nouvelle artillerie.

Mais l'affaire avait des dessous plus graves. Le véritable bénéficiaire des brevets Jeanton était, en effet, la maison Krupp.

Krupp n'aurait pas osé s'adresser directement à Châtillon-Commentry et Châtillon-Commentry n'eût jamais cédé ses brevets à l'Allemagne. Le contrat s'est donc conclu sous le couvert d'un groupe italien, à la tête duquel se trouvait un député piémontais. Ce groupe a servi de façade ; il a transmis ce qu'il recevait et, à l'heure actuelle, la maison Krupp qui, elle, « est du métier », a déjà fabriqué d'excellentes pièces de campagne avec canon Krupp monté sur affût Jeanton.

L'Italie avait refusé à Krupp son canon de campagne modèle 1911 et avait donné la préférence au modèle Jeanton. Krupp s'est vengé en favorisant la constitution du groupe italien incapable de construire de bonne artillerie ; mais, en même temps l'Allemagne a « roulé » la France, car elle a su se procurer, sans trop de peine, la plus géniale conception française en fait d'artillerie de campagne.

(Le Matin du 29 mai 1913).

## Des Emblèmes Serbes !

La presse nous annonce de nouvelles « journées » au cours desquelles il sera fait appel à la générosité française et je suis certain que, comme lors des journées précédentes, le public accueillera avec empressement les divers emblèmes qui lui seront offerts.

Au premier rang de ces emblèmes nous sera-t-il permis de trouver désormais les drapeaux de toutes les nations alliées ? Jusqu'ici nous n'avons pas eu ce plaisir et nombre de vendeuses et d'acheteurs ont déploré l'oubli des couleurs serbes, oubli regrettable s'il en fut.

Entre tous, est-il un drapeau plus digne d'être arboré, et le répandre, l'offrir, le faire connaître, n'est-ce pas nous apprendre à mieux aimer et admirer le peuple de héros qui combat sous ses couleurs pour le Droit et la Civilisation ?

Certes, nos écoliers ont eu déjà leur journée serbe, et le Bulletin de l'Instruction Primaire, après la belle lettre du Ministre M. A. Sarraut sur la journée scolaire serbe, a exalté l'histoire de nos indomptables et fidèles amis des Balkans. D'autre part, hier encore, le Bulletin des Armées de la République célébrait le patriotisme et l'abnégation serbes.

Mais ce n'est pas assez.



Ce peuple, dont notre grand tribun Georges Clémenceau disait éloquemment qu'il est « aussi grand dans le conseil que dans l'action elle-même, qui s'offrit en holocauste quand l'Autriche tenta de l'écraser, puis le refoula d'un prodigieux élan quand elle dut accepter le combat, et compléta le cycle de son épopée en consentant à l'abandon de territoires pour lesquels elle a subi la fatalité de trois guerres successives... », ce peuple, l'héroïque Serbie, mérite mieux.

Aussi, les amis des Jugo-Slaves espèrent-ils que la presse les aidera et que leur appel sera entendu des divers comités pour que le drapeau tricolore serbe, glorieux entre tous, soit mis en vente à côté des autres drapeaux des alliés, dans les « journées » à venir, en attendant — ce qui serait la meilleure réparation de l'oubli — la Grande Journée Serbe en l'honneur des valeureux vainqueurs de Chabats et d'Adar.

Lucien Danzel.  
Rouen, 19 septembre 1915.

### Je n'ai jamais voulu leurrer le public d'espérances illusoires !

Ainsi parle M. Pichon

M. Pichon apprécie comme suit l'évolution bulgare dans le *Petit Journal* :

« Je répète ce que j'ai dit à ce sujet, n'ayant jamais voulu leurrer le public d'espérances illusoires ni lui dissimuler le véritable caractère des événements qui s'accomplissent au détriment de nos intérêts : la Turquie ne ferait pas à la Bulgarie des concessions de cette importance si elles n'avaient des contre-parties, et l'Allemagne ne les obtiendrait pas de ses vaisseaux de Constantinople (car c'est elle qui a conduit et fait aboutir la négociation), si elle n'en retirait des bénéfices dont elle a mesuré les conséquences.

La Gazette de Francfort en déduit, pour sa part, la certitude, dès à présent acquise, que « les Bulgares resteront neutres et n'attaqueront pas Tchataldja ». Elle va même jusqu'à envisager une intervention bulgare, qui ne serait pas celle que recherche

la Quadruple-Entente. J'ignore ce qu'il faut penser de cette dernière supposition. Dans tous les cas, une entente turco-bulgare, négociée par l'Allemagne, reposant sur d'importantes concessions turques, intervenant à l'heure où les Alliés poursuivent des pourparlers avec toutes les puissances des Balkans pour la reconstitution de l'Union balkanique, dénote que le gouvernement de Sofia (dont le ministre de la guerre, acquis à des tendances toutes différentes, est par surcroît démissionnaire), n'est pas tenté de s'engager contre la Turquie ni de se soustraire aux influences germaniques. Va-t-il plus loin dans l'autre sens ? L'avenir le dira. »

### Les agissements allemands en Espagne

ATTENTION aux Produits HISPANO-BOCHES

Un Catalan, de Barcelone, ami de la France, met en garde le commerce français sur les agissements commerciaux des nombreux boches d'Espagne qui, ne pouvant plus nous envoyer leur camelote d'Allemagne, tentent de la faire passer par l'Espagne sous le pavillon de cette puissance amie de la France et de l'Angleterre.

Voici ce qu'il nous télégraphie de Barcelone :

« Ce n'est pas seulement à Barcelone même que les Prussiens ont transporté le centre de leur propagande et de leur action en Espagne, c'est dans les quatre provinces catalanes à la fois. La Catalogne est la région la plus riche et la plus industrielle du royaume, c'est pourquoi ils l'ont choisie. Avant la guerre, ils avaient déjà porté sur elle une grande partie de leurs efforts. Ils les ont multipliés depuis l'ouverture des hostilités.

Seulement, alors que hier ils y écoulèrent de très importantes quantités de marchandises, ils se trouvent aujourd'hui fort gênés pour continuer, par suite des difficultés que la rigueur des temps leur impose. Mais le pays leur paraît si avantageux à exploiter, qu'ils font mieux que d'y importer leur camelote : ils l'y fabriquent. A Barcelone même, comme dans les provinces de Gérone, de Lérida et de

Tarragone, ils commencent à s'établir comme chez eux, ou bien ils entrent comme associés dans des maisons catalanes déjà existantes et leur apportent leurs capitaux et leur savoir-faire. Ce savoir-faire est tel qu'avant longtemps ils deviendront les maîtres de ces maisons, parce que les Catalans sont confiants et que les boches exploiteront cette confiance comme ils l'ont fait en France avec les Français. Mais ceci est l'affaire des Catalans.

Ce qui est la vôtre, c'est de vous mettre en garde désormais contre les importations de produits manufacturés provenant de la Catalogne. Il est bon que le commerce français soit averti et qu'il ne consente à entamer ou à conserver des relations d'affaire en Espagne qu'avec des maisons dont il se sera assuré de la nationalité. Il serait par trop fort que, décidé à ne plus travailler avec l'Allemagne, celle-ci lui imposât les produits de sa fabrication sous des faux-nez espagnols. »

### Pour le roi de Prusse

La France est le pays le plus riche du monde, dit-on. C'est le pays de l'épargne, du bas de laine. La fortune de la France est inépuisable ! Soit. Le peuple français possède une grande qualité : le souci de l'épargne. Mais il possède aussi un grand défaut qui est, si je puis ainsi dire, le défaut de sa qualité, et qui consiste à épargner de façon maladroitement, intempestive, et à thésauriser aveuglément. Il vient de le prouver deux fois. La première, avant la guerre, où il se fit octroyer par de grands établissements collecteurs d'or français pour le roi de Prusse, un nombre incalculable de valeurs exotiques qui lui restèrent pour compte. La deuxième, pendant cette guerre où on le vit amasser, empiler de l'or d'abord, de l'argent et du billon ensuite, provoquant, dans les transactions commerciales, une gêne telle que des mesures de circonstance durent être prises un peu partout pour éviter une véritable détresse des populations.

Une personnalité très informée des

choses de la banque, de l'industrie et du commerce dans le Jura, nous affirmait ces jours derniers que la fortune des capitalistes de ce département serait diminuée, après la guerre, de 40 0/0 par suite des placements considérables faits par ces derniers dans des banques étrangères, la proximité de la frontière ayant peut-être incité, plus que d'autres, les gens aisés du Jura à exporter leurs capitaux.

On connaît les raisons de cette mesure : crainte d'un impôt sur le revenu qui existe d'ailleurs en Allemagne et en Suisse, désir de jouer un bon tour à un gouvernement qui déplaisait, snobisme de ceux qui voulaient adopter le genre bien porté, naïveté enfin de ceux qui cédèrent aux suggestions d'une presse d'opposition chez qui le patriotisme s'effaçait devant la passion politique. Avec une fortune réduite de 40 0/0 et dont le reste sera formé de valeurs fantaisistes, nos braves jurassiens feront sans nul doute assez piteuse figure. Je connais beaucoup de gens qui ne les plaindront pas.

En ce qui nous concerne, nous désirerions simplement que cette aventure leur servît de leçon, car nous ne pouvons oublier que ceux qui profitent de cette regrettable et coupable maladresse sont nos ennemis. Il n'est peut-être pas exagéré de dire que des capitaux qui prirent jadis le chemin de Bâle sont aujourd'hui convertis en canons Krupp ou en gaz asphyxiants.

P. AUDEBERT.

### BREVET TUNISIEN n° 1364

Messieurs Bedford (Fred) et Williams (Charles Edward), à Lincoln (Angleterre), propriétaires du brevet tunisien n° 1364, du 27 novembre 1913, pour : PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR LA CONSERVATION DES ACIDES GRAS NON SATURÉS DE LEURS GLYCÉRIDES ET AUTRES ÉTHERS EN COMPOSÉS SATURÉS CORRESPONDANTS, désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour toutes offres ou renseignements, s'adresser à Monsieur Raymond VALENSI, Ingénieur-Conseil à Tunis, 20, rue de Russie.

Lire toutes les semaines LES HOMMES DU JOUR, le plus vivant des journaux illustrés. — Abonnement, 6 fr. par an. — 91, rue J.-J. Rousseau, Paris.

### Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

### RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

### Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2  
Léon Bloch Fils  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supér. d'Alger  
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

### MAISONS RECOMMANDÉES


Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.  
Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.  
Hôtel Moderne. Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.  
Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais et rue des Glacières, 45. Travaux en langues étrangères.

Donnez votre Publicité à La Petite Tunisie le plus répandu des Hebdomadaires de la Régence

Nos bureaux, 5, rue Es-Sudkia, dans l'ancienne Municipalité, sont ouverts tous les jours de 10 à 12 h.

Lait Condensé Suisse  
**"LA SEMEUSE"**  
BERNA MILK & Co — THOUNE  
Fournisseurs de l'Armée Française, des Services de la Santé et du Ravitaillement.  
Supériorité et Fraîcheur garanties  
Se recommande à toutes les personnes soucieuses de leur santé.  
L'essayer, c'est l'adopter  
Demandez LA SEMEUSE dans toutes les Epiceries

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
5, Rue d'Italie, TUNIS



**Restaurant des Deux-Mondes**  
9, avenue de Carthage — Tunis  
Spécialité pour le repas à la carte. — Pension. — Repas à prix fixe.

DEMANDEZ PARTOUT les Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR  
Parfumerie F. Brun & Barbier  
E. Barbier, successeur  
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p<sup>r</sup> toute la Tunisie :  
**Sion Guez**  
69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS  
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"  
Le gérant : J. Giannitrapani

**Chaux Hydraulique & Ciment**  
**PAUL POTIN**  
Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

**RESTAURANT DU JAPON**  
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires  
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**  
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.  
Dépôts à vue : 2 0/0  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

**BANQUE DE TUNISIE**  
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAZ

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**Maison R. WALLUT & Cie**  
(R. Wallut & G. Hoffmann, associés)  
TUNIS

Appareils de Battage :  
**RANSOMES-HORNSBY**  
Disponibles dans tous les modèles

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**  
Société Anonyme — Capital 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE  
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.  
Ordres de Bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.  
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.  
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAZ  
Principales Opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**SYPHILIS** GUÉRISON DEFINITIVE SÉRIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqûre  
Déconverte récente et sensationnelle destinée à révolutionner le monde médical par la thérapeutique moderne. Traitement facile et discret même en voyage.  
La boîte de 40 comprimés 6 fr. 25 franco contre mandat.  
(Nous n'expédions pas contre remboursement)  
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne Marseille

**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Annuaire des "Archives Israélites" (32<sup>e</sup> année), par H. Prague. - 1 fr. - Intéressant d'un bout à l'autre !  
S'adresser à l'Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais, Tunis.

**Cie DE NAVIGATION MIXTE**  
Cie Touache - Paquebots-poste Français  
AGENCE DE TUNIS  
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAZ hebdomad.)  
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.  
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.  
Sousse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.  
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.  
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.  
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.  
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville  
**F. BERNET**  
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

**DANS LE MONDE ENTIER**  
Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines  
**VACUUM MOBILOIL**  
Marque "GARGOYLE"  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS  
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

**L'Aermotor**  
Moulin à Vent en acier galvanisé  
Les plus hautes récompenses aux Expositions  
Pour tous renseignements s'adresser chez  
**M. P. LECLERCQ & Cie**  
Avenue de Carthage — TUNIS



**TUNISIA-PALACE**  
TUNIS  
Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
150 CHAMBRES & SALONS  
Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HIVER